



Intervention 30 janvier 2021

Bonjour,

Vous vous demandez peut-être pourquoi le Comité poitevin Palestine est signataire de l'appel à ces journées d'action contre les mesures sécuritaires, liberticides et répressives du Gouvernement ?

C'est que les mesures envisagées par le gouvernement français sont directement inspirées de celles que le gouvernement israélien met en œuvre à l'encontre de la population palestinienne pour poursuivre sa domination et l'accaparement des territoires palestiniens. Mesures dont on ne connaît que trop les résultats en termes de brimades, de répressions et de privation de liberté.

Israël est un modèle pour la classe politique au pouvoir.

L'Etat d'urgence instauré dans un premier temps à la suite des attentats de 2015 à 2017 puis sans discontinuer depuis le 17 octobre 2020, pour des raisons soi-disant sanitaires, remet en cause l'Etat de droit. En jouant sur la peur, des attentats, de la maladie, il est utilisé pour brider les manifestations et éluder les questions sociales. On peut le mettre en perspective avec le régime juridique spécial qu'Israël impose aux territoires palestiniens occupés par le biais d'une Administration dite civile mais gérée par des militaires.

Israël criminalise les Palestiniens qui résistent à la colonisation et les assimile à des terroristes ; la France criminalise ceux qui n'obéissent pas à ses injonctions, ceux qui ne sont pas Charlie et refusent de faire une minute de silence, ou ceux qui boycottent les produits israéliens et elle les traite de complotistes.

Israël interdit l'enregistrement de toute association qui mène des enquêtes sur les violations des Droits de l'Homme par des responsables ou militaires israéliens. Une loi dite « loi sur la transparence » oblige les associations financées par des Etats étrangers à plus de 50% de leur budget de le signaler à l'administration ainsi que dans leurs documents. Une autre loi prévoit jusqu'à dix ans de prison pour toute personne photographiant ou filmant des soldats israéliens. Ca ne vous rappelle rien ? En France, la « loi sur le séparatisme » rebaptisée « confortant les principes républicains » étudiée en ce moment à l'Assemblée nationale soumet les associations qui reçoivent des subventions à l'obligation de signer une charte républicaine. Et l'article 24 de la « loi sur la sécurité globale » prévoit de pénaliser d'un an de prison et 45.000 euros d'amende la diffusion de « l'image du visage ou tout autre élément d'identification » d'un policier ou d'un gendarme en intervention au prétexte que cela pourrait porter « atteinte à son intégrité physique ou psychique ».

Les municipalités les plus en pointe comme Nice, travaillent à plein temps avec des formateurs israéliens pour mettre en place des outils de surveillance de la population.

Des formations au maintien de l'ordre sont effectuées entre France et Israël dans lesquelles les techniques d'immobilisation comme celle qui a valu l'étouffement de George Floyd sont enseignées. Et la France achète une partie de ses équipements militaires et de surveillance auprès de sociétés israéliennes qui se vantent de les avoir testés, entendez sur les Palestiniens.

L'anormalité israélienne est devenue l'anormalité française. Parce que nous ne voulons pas vivre dans un Etat qui ressemble à Israël, nous serons aux côtés de tous ceux qui résistent jusqu'au retrait de ses projets qui éloignent la France d'un Etat de droit et la transforment en dictature.